

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 310

Artikel: Jura : une étape décevante
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jura: une étape décevante

« Un peu d'histoire : pour que naisse le séparatisme jurassien, il a fallu une maladresse de Berne (en soi sans importance réelle), son exploitation par quelques ambitieux, la pusillanimité des politiciens jurassiens de l'époque, le tout sur un vieux fond de rancœurs datant du Kulturkampf, qui subsistait chez les populations du Jura-Nord, associé à un certain sous-développement économique. Et aussi, pour être juste une certaine « spécificité » de la région, marginale par rapport à la Suisse et proche de la province française sous la IIIe République, non pas tant par la mentalité, que dans les formes de la vie politique.

» La suite : vingt ans d'intimidation et, sporadiquement, de violence; l'émergence d'un mouvement totalitaire, le Rassemblement jurassien, qui applique assez fidèlement les méthodes goebbéliennes : le sens des gestes spectaculaires, la présentation alternée de la carotte et du bâton, la dérision utilisée comme arme contre les adversaires, l'investissement systématique des moyens d'information, journaux romands, etc., par la mise en place de militants séparatistes comme correspondants jurassiens. Les historiens pourront retracer un jour les étapes de cette conquête méthodique.

» L'idéologie : celle de l'ethnie française, mouvement réactionnaire, et pêle-mêle, beaucoup de gaullisme, un brin d'OAS, un soupçon de maurassisme, une pincée de Ligue vaudoise (agiter avant de servir et ajouter un zeste de gauchisme) (...)

Tel était la base du plaidoyer antiséparatiste que nous faisait parvenir, parmi nombre de messages reçus de la même eau, dans le courant de la semaine passée, un de nos abonnés du Jura-Sud en réponse à notre texte intitulé « Jura : réveil civique ou aliénation collective ». Comment en rester à cette dialectique-là après des mois de réflexion sur le Jura ?

A relire ces lignes après le scrutin, l'impression se confirme que cette deuxième consultation, mar-

quée par la virulence des affrontements entre les deux camps, marquée par l'engagement massif de l'ancien canton aux côtés des partisans du « oui », marquée aussi par la prééminence des arguments passionnels, a passé à côté des véritables enjeux de la « question jurassienne ».

Dans ces conditions, comment ne pas cacher sa déception ? Sans même mettre l'accent sur les ombres inhérentes à la procédure d'« autodétermination » choisie, si les Jurassiens n'ont pu faire valoir, en un peu plus de huit mois, les aspects enthousiasmants de leur projet, si les pro-Bernois n'ont pu, ni voulu, jeter les bases concrètes de leur future coexistence avec l'ancien canton, il faut admettre que le contentieux jurassien n'a pas été réglé avec la consultation du dernier week-end. Le fait que près d'un citoyen sur trois dans les districts du Sud se soit prononcé pour le Nord est là pour nous le rappeler. Et tous les appels à la modération et à la coexistence pacifique, très satisfaisants pour leurs auteurs, n'y pourront rien changer.

Au-delà de ces réflexions pessimistes, au-delà des regrets, l'avenir. Dès aujourd'hui, toutes les forces jurassienes, à l'extérieur comme à l'intérieur,

pourront se concentrer sur la constitution du nouvel Etat né le 23 juin 1974, Etat qui pourrait donc tenter, à terme, le Sud. Le dévouement et la disponibilité des Jurassiens à leur cause est depuis longtemps source d'étonnement, si l'on constate ailleurs l'apathie dont souffre chroniquement la démocratie libérale que nous vivons. Il faut espérer que la mobilisation se maintiendra à un haut niveau (au Sud aussi, elle pourrait être la racine d'une lutte pour la conservation d'une hypothétique identité de la minorité francophone) et que le Jura sera l'occasion d'un rajeunissement, l'occasion d'une remise en question salutaire pour la Confédération helvétique tout entière. A travers les cantons suisses, comme à Berne, comment ne pas souhaiter que s'efface cette réserve, voire cette méfiance, qui a été le fait de l'officialité devant le nouveau venu jurassien, et qui a certainement pesé lourd dans la balance (la reconnaissance du nouvellement Etat, clairement manifestée, était la condition « sine qua non » d'une prise de conscience approfondie et réelle des possibilités offertes aux habitants des districts réticents) ? Dans cette perspective, la gauche aura, à n'en pas douter, son rôle à jouer.

Démission

Mars, le mois de la coopération au développement et de l'aide humanitaire ! Il y a déjà deux ans, en mars 1973, le Conseil fédéral publie un projet de loi, ratifié tant par le National que par les Etats; il y a une année tout juste, premières tergiversations et premières menaces de référendum proférées par Schwarzenbach : le Parlement, avec l'alibi de la « crise », renonce à passer au vote final, et par là même à prendre le « risque » d'un vote populaire sur la question; même dérobade en mars 1975, ces jours-ci, avec en prime les soucis électoraux qui paralySENT la machine. Pauvre débat où les sinuosités tactiques (tuer tout de suite la loi ou creuser seulement sa tombe ?) ont prévalu sur une franche prise de responsabi-

lités ! Schwarzenbach a eu une fois de plus gain de cause; mais il a trouvé aujourd'hui des relais sûrs dans la majorité gouvernementale qui, démagogie et électoralisme obligent, navigue à l'aveugle sous le vent du repli nationaliste.

L'enjeu

L'avertissement est sérieux; nous y reviendrons; car refuser un débat clair en particulier sur nos relations avec le tiers monde, c'est aussi ne pas admettre que notre horizon politique doit s'élargir et prendre résolument une dimension mondiale. Une mutation fondamentale de l'opinion est ici nécessaire, et c'est la responsabilité des partis de la favoriser : les batailles procédurales ne sont, dans cette perspective, que lâcheté et démission.